

SELARL DONNADIEU DEHORS ALVAREZ
Représentée par **Michel DEHORS**

45, RUE JEREMY BENTHAM
34473 PEROLS

CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES
Représentée par **Luc PERON**

90, RUE DIDIER DAURAT
34170 CASTELNAU LE LEZ

S.A. DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS

Au capital de 12.428.851 Euros

**393 RUE CHARLES LINDBERGH
34130 MAUGUIO**

RCS MONTPELLIER B 389 873 142

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE
D'ACTIONS EXISTANTES OU A EMETTRE AU
PROFIT DES MEMBRES DU PERSONNEL
SALARIE ET DES MANDATAIRES SOCIAUX**

**Assemblée Générale du 30 juin 2011
Vingt-deuxième résolution**

S. A. DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS

**393 RUE CHARLES LINDBERGH
34130 MAUGUIO**

RCS MONTPELLIER B 389 873 142

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS EXISTANTES OU A EMETTRE AU PROFIT DES MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

**Assemblée Générale du 30 JUIN 2011
Vingt-deuxième résolution**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la Société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et des Sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Votre Conseil d'Administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

MONTPELLIER, LE 8 JUIN 2011

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SELARL DONNADIEU DEHORS ALVAREZ

CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES



MICHEL DEHORS
ASSOCIE



LUC PERON
ASSOCIE